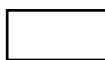
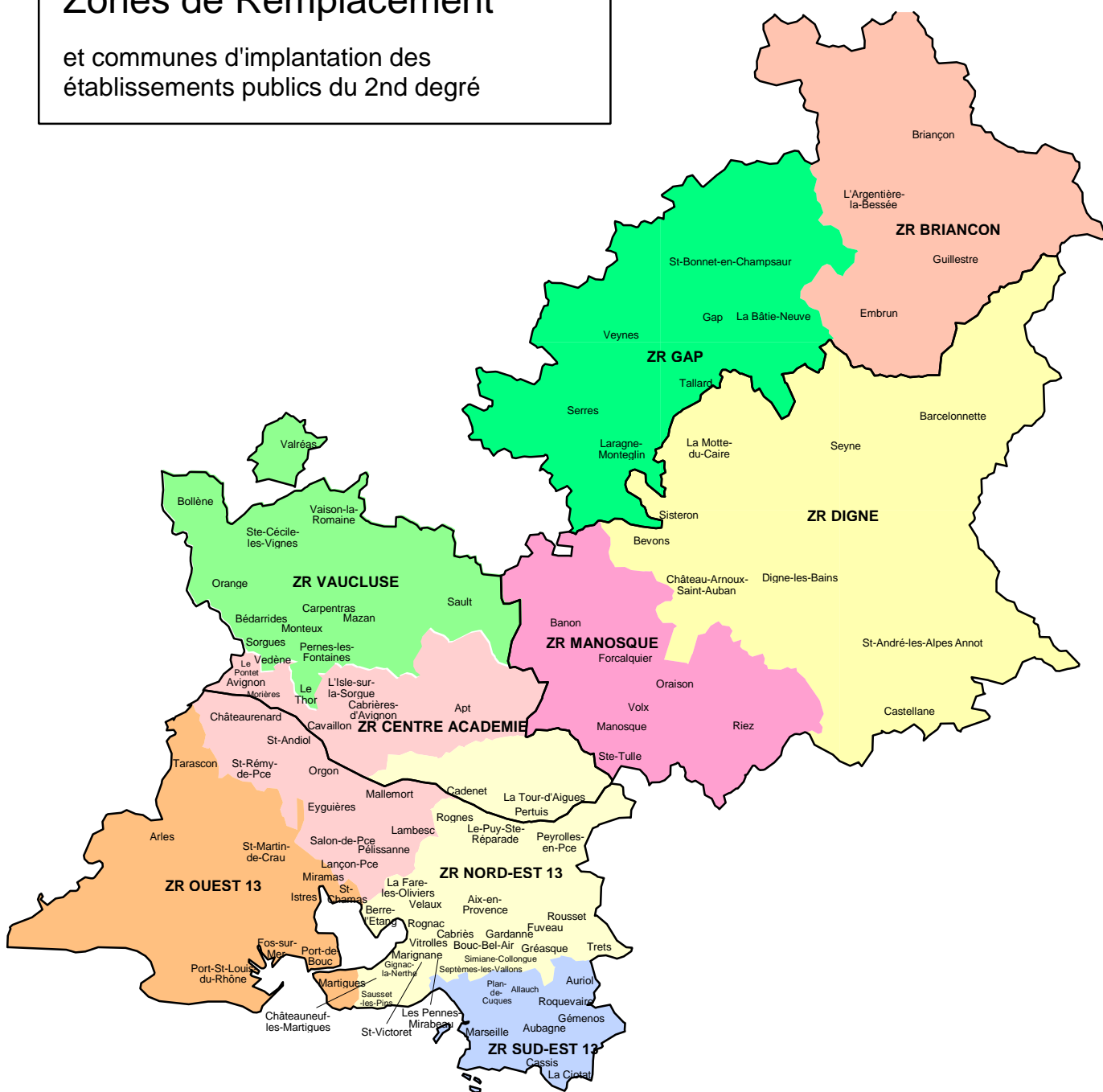


ANNEXE 4 B. CARTE DES ZONES DE REMPLACEMENT

Zones de Remplacement

et communes d'implantation des établissements publics du 2nd degré



Limite des départements

Les 9 ZR sont représentées en couleur.

Sont indiquées sur la carte les communes où est implanté au moins un établissement public du 2nd degré à la rentrée 2023 (CLG, LEGT, LP).

Sources : DIPE, BEA, GeoFla
Rectorat d'Aix-Marseille DAES Pôle d'aide au pilotage